

Nous avons essentiellement ici en présence deux intérêts opposés: la sécurité nationale contre les libertés individuelles. Le projet de loi nous amène à nous demander pourquoi toute cette question a surgi ces dernières années. Je suppose que c'est principalement à cause de l'incident du FLQ et de la réaction abusive et tragique du gouvernement de l'époque qui a eu peur. La GRC a été amenée à faire toutes sortes de choses dont elle se serait abstenue si le gouvernement n'avait pas exigé qu'elle passe aux actes. Le gouvernement propose maintenant un nouveau projet de loi à cause des actes illégaux qu'il a encouragé la force policière à commettre. Je ne peux absolument pas croire que le haut commandement de la GRC ou les agents aient enfreint la loi sans le consentement exprès ou implicite des échelons supérieurs du gouvernement. Je crois que cette autorisation remonte aussi haut qu'au cabinet du premier ministre (M. Trudeau), lequel a ordonné à la Gendarmerie de se procurer les renseignements.

Il y a eu ensuite le recours à la loi sur les mesures de guerre, provoqué principalement par l'incendie d'une grange et des perquisitions effectuées par des agents de la police nationale, sous l'influence politique du gouvernement de l'heure. C'est une situation absolument absurde et extrêmement dangereuse. C'est pourquoi j'ai dit dans mon premier discours sur le projet de loi C-157 que le problème essentiel tient au fait que les Canadiens n'ont pas confiance dans le gouvernement libéral actuel et n'ont jamais eu confiance en lui depuis qu'il a pris le pouvoir en 1968. Ils ont une très bonne raison pour cela, monsieur le Président. C'est pourquoi j'ai dit que les gens avaient foncièrement confiance dans les premiers ministres St-Laurent et John Diefenbaker, parce que ces deux hommes ont prouvé que jamais ils ne se seraient joués des convictions profondes des Canadiens.

C'est, somme toute, ce qui se passe actuellement au Manitoba. Un premier ministre et ses alliés traitent à la légère des convictions profondément enracinées. C'est la même chose qui se passe au Liban ou en Irlande du Nord. Devant les agissements de groupes extrémistes les gouvernements prennent des positions extrêmes sur ces questions ce qui force l'opposition à réagir de la même façon. Or, il faut agir avec circonspection lorsqu'on s'occupe de questions qu'on peut traiter d'une façon rationnelle. Il est des sujets qui tiennent vraiment à cœur aux simples citoyens et il faut les écouter.

Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que nous avons besoin d'un service de sécurité moderne qui réponde aux exigences de notre époque. Là n'est pas la question. Nous en avons un maintenant puisque nous avons la GRC. Il s'agit plutôt de savoir si on a prévu des mécanismes pour protéger les libertés individuelles. Nous venons de nous donner une Charte des droits et des libertés fort édifiante qui ne vaudra pas rien si le gouvernement ne la respecte pas lui-même. L'exemple qui nous vient le plus couramment à l'esprit est celui de l'Union soviétique qui a une bien belle charte sur les droits de la personne, mais une charte qui ne veut pas dire grand chose en réalité, à en juger par la façon dont on applique les lois dans ce pays. Voilà ce que les Canadiens pensent du gouvernement et

voilà pourquoi ils le chasseront du pouvoir. Ils ont toutes les raisons de se méfier de lui.

Comment pourrions-nous conserver notre liberté de parole et d'expression avec ce que prévoit ce projet de loi, c'est-à-dire des enquêtes et des dossiers secrets sur les citoyens, telle est la grande question dont nous devons discuter davantage. J'ai peur que, si je téléphone à un ami, ma conversation ne soit enregistrée ou que, si j'assiste à une assemblée publique, un agent des services de sécurité ne prenne des notes et ne me constitue un dossier et tout cela m'empêche de discuter ouvertement de certaines questions. Si on ne se sent plus libre de le faire, c'est que la société et la démocratie que nous connaissons actuellement n'existent plus.

Nos collègues du NPD nous reprochent de ne pas participer au débat, mais en réalité nous le faisons, car cette question nous préoccupe énormément. Nous tenons également à ce qu'ils y participent pour savoir ce qu'ils en pensent. Pourquoi les ministériels ne répondent-ils pas à ma question au sujet des enquêtes et des dossiers qui nous empêchent de discuter ouvertement de certaines questions? J'aimerais beaucoup qu'ils répondent à cela.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, je voudrais intervenir au sujet de ce projet de loi que je considère extrêmement dangereux. Je crois nécessaire qu'on dispose d'un service de sécurité capable de lutter contre les terroristes et les véritables éléments subversifs, mais le projet de loi donne un chèque en blanc à un service de sécurité qui pourra, à l'instar de la GRC à l'heure actuelle, fouler aux pieds les droits de nombreux Canadiens.

Les conservateurs sont intervenus, mais non pas en proportion de leur nombre à la Chambre car ils ont présenté autant d'orateurs que nous, même s'ils sont trois fois plus nombreux que nous. Cette attitude ne me surprend pas. Il se plaignent de l'application de la clôture, mais ne demandent pas à un plus grand nombre de leurs députés d'intervenir, ce qui est tout à fait contradictoire.

Alors qu'il parlait du projet de loi C-157, mesure qui a précédé le projet de loi à l'étude, M. Elmer MacKay, ancien député de Central Nova qui occupe maintenant un poste important de conseiller politique au bureau du député de Central Nova (M. Mulroney), a déclaré que le projet de loi renferme trop de garanties en matière de libertés civiles. Il s'agit là du point de vue d'une personne qui siège maintenant au bureau du chef du parti conservateur, qui conseille ce parti en matière de politique. Il n'est donc pas surprenant que les députés de ce parti n'interviennent pas et qu'ils approuvent tacitement cette mesure.

Je voudrais opposer cette affirmation aux observations de M. Alan Borovoy, l'avocat-conseil de l'Association canadienne des libertés civiles qui a déclaré que les pouvoirs d'intrusion dans la vie privée, que confère ce projet de loi étaient trop étendus. Tel quel, le projet de loi permettrait de soumettre à l'écoute électronique les conversations des Canadiens, d'ouvrir leur courrier, de perquisitionner leur domicile et de violer le caractère confidentiel de leurs documents personnels, même s'ils ne sont nullement soupçonnés d'avoir enfreint la loi.